



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



VILLE DE
GENÈVE

DECLARATION CONJOINTE DES AUTORITES HOTE DE LA GENEVE INTERNATIONALE

En cette année qui marque les cent ans du multilatéralisme moderne à Genève, nous, autorités fédérale, cantonale et communale, constatant que la coopération internationale est plus que jamais nécessaire, souhaitons réaffirmer notre engagement au service du rôle de la Suisse en tant qu'Etat hôte de la Genève internationale.

Nous avons la conviction que les organisations que nous avons le privilège d'accueillir fournissent un travail indispensable à la construction d'un monde meilleur, au bénéfice de toutes et tous. Nous considérons qu'il est dès lors de notre devoir de les soutenir dans la poursuite de cet objectif qui s'inscrit en harmonie avec les valeurs ancrées dans la Constitution fédérale. Notre tradition d'accueil, étroitement liée à la neutralité de la Suisse et à son positionnement hors de toute alliance régionale, repose sur plus de 150 ans d'expérience. Nous avons développé une politique d'Etat hôte active et engagée qui a permis d'assurer que les acteurs internationaux sis à Genève bénéficient de conditions-cadre optimales pour l'accomplissement de leurs tâches.

Depuis 1995, la Confédération et le canton de Genève, rejoints par la Ville de Genève, se concertent au sein du Groupe permanent conjoint sur les priorités de la Genève internationale (GPC). Il s'agit là d'un instrument unique dans le cadre des relations fédérales. Ses buts et son fonctionnement ont été précisés dans l'« Entente entre la Confédération et la République et canton de Genève concernant le Groupe permanent conjoint sur les priorités de la Genève internationale », signée le 16 mars 2012.

Sur la base des principaux axes de notre politique commune définis dans le Rapport conjoint sur le renforcement de l'attractivité et de la compétitivité de la Genève internationale du 26 juin 2013, nous allons développer notre engagement et renforcer notre action pour être plus efficaces encore, et faire entrer la coordination entre nos trois entités dans une phase nouvelle. Dans cette perspective, nous entendons notamment :

- Présenter vis-à-vis des acteurs internationaux installés à Genève l'image d'un seul Etat hôte, uni dans toutes ses dimensions, qu'elles soient fédérales, cantonales ou communales.

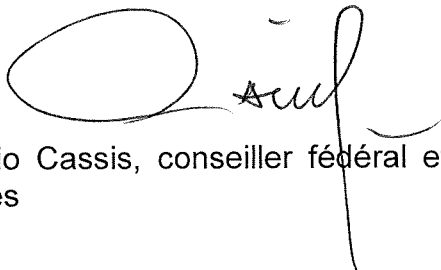
- S'engager ensemble pour mieux sensibiliser les populations genevoises et suisses au travail accompli par les organisations présentes à Genève et à leur impact concret dans la vie quotidienne de milliards de personnes de par le monde, et ce entre autres par le biais de messages et outils de promotion communs.
- Œuvrer ensemble pour que la Genève internationale devienne le principal centre de gouvernance mondiale dans les domaines émergents, notamment ceux du cyberspace et de la transformation digitale, en favorisant les liens entre science, innovation et diplomatie.

Nous prévoyons par ailleurs de mettre en œuvre les mesures qui figurent dans le plan d'action commun joint en annexe, lequel reprend, précise, voire complète, les propositions d'action définies au sein du GPC.

Notre engagement s'inscrit dans la durée. Nous sommes en effet déterminé-e-s à agir conjointement avec tous les partenaires institutionnels et privés pour que Genève et sa région conservent longtemps leur rôle de principal centre de coopération internationale, dont les activités apportent des améliorations et des solutions concrètes aux populations du monde.

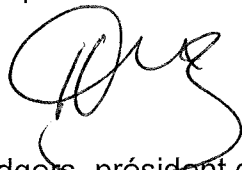
Signée à Genève le 16 septembre 2019

Pour la Confédération suisse



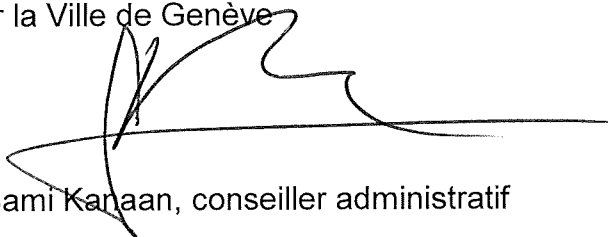
M. Ignazio Cassis, conseiller fédéral et chef du Département fédéral des affaires étrangères

Pour la République et canton de Genève



M. Antonio Hodgers, président du Conseil d'Etat

Pour la Ville de Genève



M. Sami Kanaan, conseiller administratif

Annexe : Plan d'action commun pour renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte

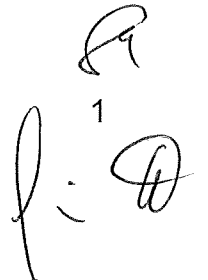
Ce plan d'action reprend les mesures agréées dans le cadre du Groupe permanent conjoint politique entre la Confédération, le canton et la Ville de Genève, et les précise, voire les complète, sans être exhaustif. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre des compétences dévolues à chaque entité. Les compétences budgétaires des Chambres fédérales, du Grand Conseil et du Conseil municipal sont réservées.

1. Un accueil plus coordonné

Notre capacité d'accueil représente un véritable atout.

C'est ainsi que :

- Nous continuerons à soutenir les capacités foncières et les infrastructures d'accueil des autorités hôte afin de maintenir la compétitivité de la région genevoise en matière d'accueil. A cet égard, une étude prospective sur l'aménagement du secteur de la Genève internationale sera notamment lancée.
- Plus particulièrement, nous avons l'intention de soutenir de manière concertée la réalisation des projets de modernisation et construction des organisations internationales et non gouvernementales, notamment sur le plan énergétique, de renforcer la construction de logements dédiés aux internationaux, d'améliorer l'accès de ces derniers au parc de logements subventionnés, et d'encourager la transition vers la mobilité douce et partagée.
- Nous continuerons à soutenir le rôle du Centre d'accueil de la Genève internationale (CAGI) comme porte d'entrée unique pour l'accompagnement et l'intégration des nouveaux arrivants, des ONG et des délégués de passage.
- Nous consoliderons le rôle de la Fondation pour les immeubles des organisations internationales (FIPOI) comme porte d'entrée unique pour toutes les questions liées à la mise à disposition de locaux et de salles de conférences pour les entités internationales.
- Nous continuerons à soutenir la tenue de conférences internationales ainsi que de réunions de haut niveau visant au règlement de crises (bons offices).
- Dans un effort de coordination, nous veillerons dans la mesure du possible, à prononcer un seul discours au nom des autorités hôte lors d'événements organisés dans le cadre de la Genève internationale.
- Autant que faire se peut, nous recevrons conjointement nos hôtes lors des visites de courtoisie et autres événements protocolaires.

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the page. The signature appears to be 'A' followed by a flourish, and the initials below it are 'f: D'.

- Nous veillerons à examiner ensemble les demandes de soutien financier en lien avec la Genève internationale et présentées par des partenaires externes.
- Nous renforcerons au sein de nos administrations respectives le réseau des personnes de contact chargées de traiter de façon coordonnée les dossiers concernant la Genève internationale (autorisation de construire, mobilité, etc.).
- Nous mettrons en place des réunions régulières d'échanges d'informations entre la cheffe ou le chef de la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, la conseillère d'Etat ou le conseiller d'Etat de la République et canton de Genève chargé-e de la Genève internationale et la conseillère administrative ou le conseiller administratif de la Ville de Genève chargé-e de la Genève internationale.

2. Une Genève internationale plus intégrée

Nous partageons avec les organisations internationales des valeurs et des objectifs communs. Nous voulons soutenir leur travail, en favorisant les échanges, coopérations et synergies entre les divers acteurs sis à Genève.

C'est ainsi que :

- Nous veillerons à faciliter les liens entre la Genève internationale et les ressources et compétences disponibles à Genève et dans sa région. A cet effet, il s'agit d'œuvrer de manière transversale et de soutenir les plateformes d'échanges et de coopération rassemblant les organisations internationales, la société civile, le secteur privé et les institutions académiques.
- Nous ferons en sorte de ne pas restreindre notre action aux seuls pôles de compétence actuels de la Genève internationale, mais à renforcer aussi nos capacités de traitement sur des thèmes émergents pouvant la concerner : en ce sens, nous apporterons le soutien nécessaire à la fondation *Geneva Science and Diplomacy Anticipator (GESDA)*.
- Nous renforcerons l'accès des villes et de leurs réseaux internationaux, acteurs émergents sur la scène mondiale, aux instances de la Genève internationale.
- Nous stimulerons et soutiendrons des projets issus d'acteurs non étatiques en faveur de la Genève internationale, comme ceux de la Fondation pour Genève.

3. Une Genève internationale plus universelle

Afin de pallier l'impact du niveau des prix genevois pour les acteurs moins favorisés, nous continuerons à faciliter leur accès à la coopération internationale telle qu'elle se pratique à Genève.

C'est ainsi que :

Handwritten signature and initials, including a circled '2' and a stylized 'D'.

- Nous continuerons à aider les missions permanentes des pays les moins avancés à payer leur loyer.
- Nous poursuivrons notre soutien à l'installation de missions permanentes pour les Etats qui ne sont pas encore présents à Genève.
- Nous continuerons à apporter notre soutien à l'installation des ONG qui contribuent au travail de la Genève internationale.
- Nous examinerons le développement de la participation à distance aux activités de la Genève internationale via les outils numériques.

4. Une Genève internationale plus ancrée en Suisse et mieux connue dans le monde

Le soutien au multilatéralisme passe par une meilleure connaissance des ressources et de l'impact de la Genève internationale à Genève, en Suisse et dans le monde.

Dans cette perspective :

- Nous développerons l'utilisation de messages et d'outils de promotion communs, notamment à l'égard du reste de la Suisse.
- Nous continuerons à soutenir les projets d'espace d'exposition en lien avec la Genève internationale.
- Nous poursuivrons nos efforts en vue de faciliter la couverture de l'actualité de la Genève internationale dans les médias.
- Nous mettrons en valeur les soutiens financiers suisses aux organisations internationales et aux ONGs basées à Genève et actives dans la coopération internationale.

5. Une action qui s'inscrit dans la durée

Nous devons inscrire dans la durée l'action que nous poursuivons en soutien à la Genève internationale, anticiper l'évolution des besoins en matière de coopération internationale et apporter des réponses adaptées.

A cette fin :

- Nous consoliderons le rôle de l'Observatoire commun de la Genève internationale, notamment en y intégrant, par des personnes extérieures à nos administrations, des réflexions sur l'évolution de la gouvernance mondiale et son impact sur la Genève internationale.
- Nous soutiendrons la démarche prospective "Genève 2050" en associant les acteurs internationaux aux consultations portées par le canton de Genève.

3
